

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-5-5

Séance du jeudi 20 juin 2024

SOUTIEN À L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE ET A DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LA HAINE ET LE RACISME

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-5-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 « Une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme de la jeunesse, du sport, de la réussite éducative et du bilinguisme »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 3 juin 2024,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 7 juin 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions de fonctionnement au titre de l'appel à projets Jeunes Citoyens, en faveur de 59 projets, pour un montant total de 80 000 €, selon le détail figurant en annexe 1 du présent rapport ;
- Attribue dans le cadre du Plan de Lutte contre la Haine et le Racisme, une subvention de fonctionnement de 1 700 € à l'association René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2024 des Journées européennes de la Culture juive et une subvention de fonctionnement de 750 € au Consistoire Israélite du Bas-Rhin pour l'organisation d'un buffet dînatoire pour les Veilleurs de Mémoire d'Alsace.

Il est précisé que, par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier, chaque subvention fera l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération attributive.

Les montants des subventions seront à prélever comme suit :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O003	P207E01	T70	(1093) 65-65748-338	2 450 €
P207	O007	P207E01	T70	(1091) 65-65748-338	62 300 €
P207	O007	P207E01	T70	(1095) 65-657348-338	3 000 €
P207	O007	P207E01	T70	(3316) 65-657381-338	10 500 €
P207	O007	P207E01	T70	(4294) 65-657358-338	2 700 €
P207	O007	P207E01	T70	(4461) 65-657363-338	1 500 €
TOTAL					82 450 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Patricia BOHN, membre du CA au sein du CSC La PASSERELLE

Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis

Nicolas JANDER, Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau